

L'AVANCEMENT DU PLU_i

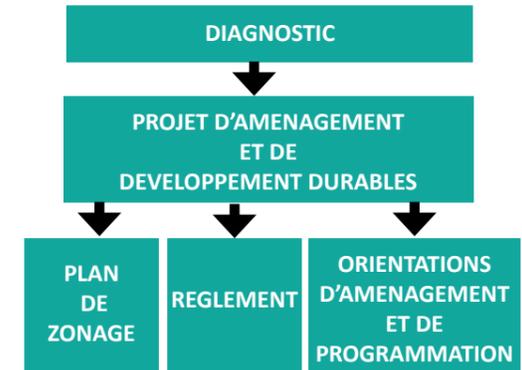


Actuellement, la commission finalise son **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** et travaille sur l'élaboration du PLAN DE ZONAGE.

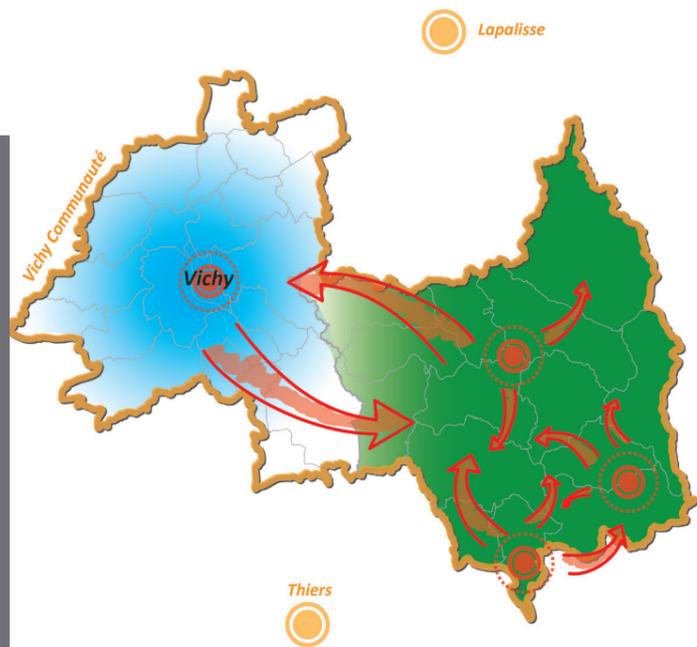
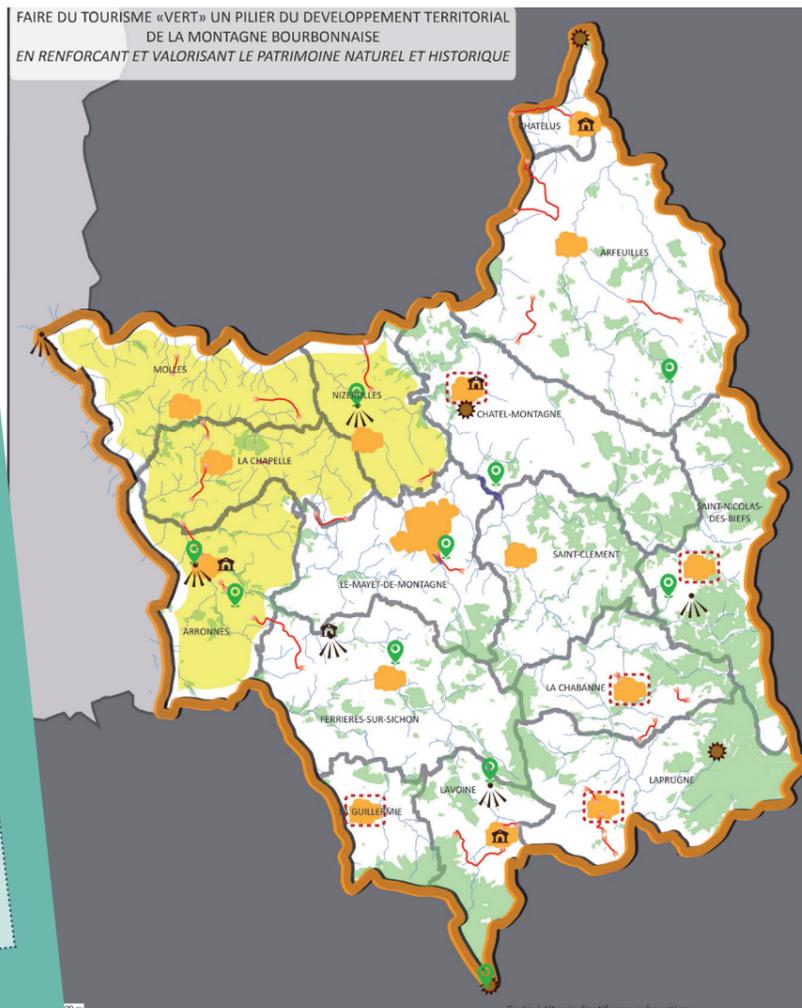
Le PADD a été débattu en Conseil Communautaire de Juin 2019

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES?

Après avoir réalisé le diagnostic, permettant de **dégager les enjeux** de la Montagne Bourbonnaise **pour les 15 prochaines années**, la commission a réalisé son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (**PADD**). Cette pièce du PLU_i est l'une **des plus importantes** : elle définit l'ensemble des objectifs pour l'avenir de la Montagne Bourbonnaise **Elle constitue le cadre de référence**, puisque plan de zonage et le règlement ne seront que la traduction des objectifs fixés par ce document. Aussi, il est important de vous présenter ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables, afin que **vous puissiez vous exprimer sur les objectifs et orientations de votre projet de territoire**.



FAIRE DU TOURISME VERT UN PILIER DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



MAINTENIR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER

- Freiner le phénomène de fermeture des paysages
- Préserver la silhouette des bourgs et des hameaux
- Eviter la banalisation des paysages par le développement d'un urbanisme pavillonnaire

VALORISER LA BIODIVERSITE COMME SUPPORT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Protéger les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire par un zonage spécifique
- Maintenir un équilibre entre exploitation forestière et biodiversité: protéger les forêts anciennes
- Permettre le développement d'infrastructures touristiques de qualité, sans fragiliser le milieu

PRESERVER LE PATRIMOINE HISTORIQUE

- Préserver les éléments du petit patrimoine
- Protéger les bâtiments représentatifs de l'identité du territoire

CONSTRUIRE UNE VERITABLE POLITIQUE TOURISTIQUE INTERCOMMUNALE COORDONNEE ...

- S'inscrire dans une politique touristique d'agglomération, par le développement des activités de pleine nature
- Encourager le maintien, voire le développement des « pôles d'activités touristiques »
- Adapter l'offre en hébergement pour répondre à des séjours diversifiés

... SUPPORT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Améliorer et conforter le réseau d'activités commerciales
- Encourager les initiatives privées en matière de développement touristique

N°2
JUN 2019

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
VICHY COMMUNAUTE
+33 (0)4 70 96 57 00
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.COM

CRÉER UN CONTEXTE FAVORABLE AU MAINTIEN ET À L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

ACCUEILLIR DE L'EMPLOI POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

- Conforter le statut du Mayet-de-Montagne, pôle d'emploi de la Montagne Bourbonnaise
- Conforter le réseau de petites activités économiques
- Créer de bonnes conditions d'accueil des petites structures

DEVELOPPER UNE POLITIQUE RESIDENTIELLE ATTRACTIVE A HORIZON 2035

- S'orienter vers une enveloppe de l'ordre de 500 logements
- Diversifier le parc de logements pour répondre à différents besoins (jeunes, personnes âgées,...)
- Encourager la réhabilitation du parc existant et le changement de destination des granges
- Proposer une offre résidentielle tenant compte des caractéristiques du territoire (paysage, agriculture, réseaux,...)

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT PAR UNE OFFRE DE SERVICES SATISFAISANTE

- Assurer un niveau de services adapté aux conditions de vie actuelles
- Développer une politique de déplacement adaptée

PRÉSERVER LES RESSOURCES

SOUTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

- Encadrer la périurbanisation des communes de l'Ouest
- Favoriser l'installation de nouveaux exploitants agricoles
- Encourager la diversification et le développement des filières de proximité

DEVELOPPER LE POTENTIEL RAISONNE AUTOUR DE L'EXPLOITATION BOIS

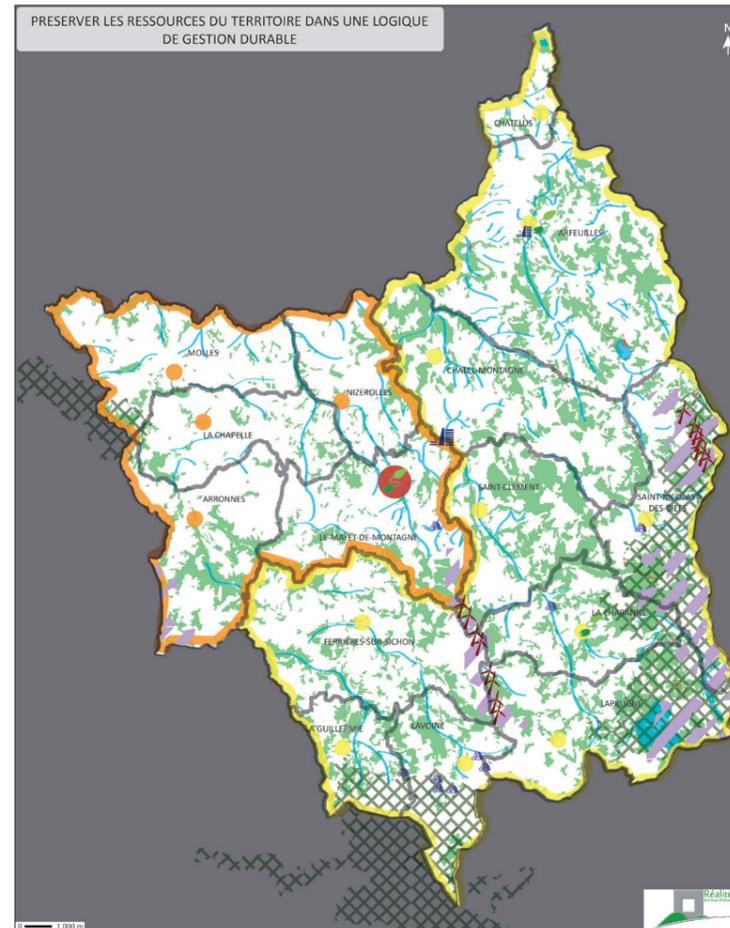
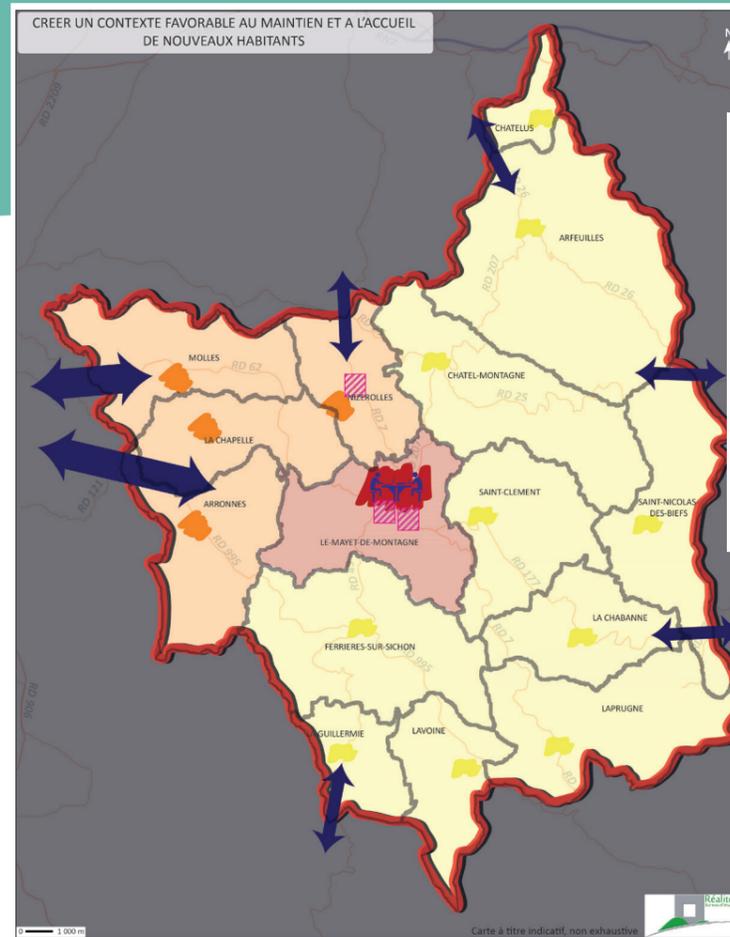
- Développer et valoriser l'exploitation forestière sur le territoire de l'agglomération
- S'inscrire dans une exploitation raisonnée (équilibre avec le paysage, la biodiversité et l'agriculture)

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

- Favoriser un habitat économe en énergie
- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser le développement des réseaux d'énergie

PROTEGER ET RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME OUTIL D'AMENAGEMENT

- Structurer le territoire de la Montagne Bourbonnaise par la diversité environnementale
- Protéger cette diversité par une identification sur le plan de zonage et par des prescriptions adaptées (création de sous-trames: voir carte)



CONCERTATION: COMMENT DONNER SON AVIS?

En mairie ou au siège de Vichy Communauté: venir donner votre avis sur ce projet dans le registre de concertation de votre mairie
Par courrier adressé à la Mairie ou à Vichy Communauté: ce courrier sera joint au registre

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE GESTION DURABLE

Soutenir l'activité agricole :

- Encadrer la périurbanisation pour ne pas contraindre l'activité agricole
- Encourager la diversification des activités agricoles et la restructuration des exploitations

Développer le potentiel raisonné de la filière bois :

- Permettre un zonage en « buvard » autour des scieries existantes pour permettre de nouveaux locaux en vue d'une valorisation du produit bois

Encourager le développement des énergies renouvelables :

- Préserver voire développer le potentiel de production énergétique par des ouvrages hydrauliques
- Encadrer le développement de l'éolien sur les zones d'implantation potentielles
- Favoriser le développement de réseaux d'énergie

Valoriser la biodiversité comme trame verte et bleue de projet :

- Identifier et préserver les principaux réservoirs de biodiversité
- Identifier les sous-trames composant les continuités écologiques du territoire en s'appuyant sur :
 - La sous-trame humide majeure
 - La sous-trame boisée
 - La sous-trame ouverte d'altitude